



17 juillet 2024

Expertises médicales de l'AI

Rapport annuel 2023

Numéro du dossier : 481.0-3/2/11/1



Table des matières

Contexte	3
1. Expertises médicales mandatées	3
2. Fournisseurs de prestations	5
3. Répartition des mandats d'expertise médicale entre les fournisseurs de prestations	10
4. Force probante des expertises médicales	14
5. Rémunération des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises .	15
6. Attribution des mandats d'expertise médicale selon le reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P.....	16
7. Saisie des données pour l'établissement de la liste publique	19

Table des figures

Figure 1 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par type d'expertise (mono-, bi- ou pluridisciplinaire).....	3
Figure 2 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par région linguistique et par type d'expertise	4
Figure 3 Répartition du nombre des fournisseurs de prestations par type de fournisseur (experts monodisciplinaires, binômes d'experts, centres d'expertises médicales)	5
Figure 4 Répartition du nombre des fournisseurs de prestations par type de fournisseur et par région linguistique.....	6
Figure 5 Répartition des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire par discipline	7
Figure 6 Répartition des mandats d'expertise monodisciplinaire par discipline	7
Figure 7 Composition des binômes d'experts	8
Figure 8 Composition des binômes d'experts par région linguistique	8
Figure 9 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises	9
Figure10 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises par région linguistique	9
Figure 11 Répartition des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire entre les experts	10
Figure 12 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les binômes d'experts	11
Figure 13 Répartition des mandats d'expertise médicale pluridisciplinaire entre les centres d'expertises	12
Figure 14 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les centres d'expertises	13
Figure 15 Décisions judiciaires selon la force probante	14
Figure 16 Rémunération des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises (en millions de francs)	15
Figure 17 Disciplines les plus sollicitées dans le cadre des expertises pluridisciplinaires	16
Figure 18 Répartition des mandats d'expertise pluridisciplinaire attribués en fonction du nombre de disciplines.....	17
Figure 19 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire attribués, par langue.....	18
Figure 20 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire en attente d'attribution, par langue	19

Contexte

Dans le cadre de la réforme « Développement continu de l'AI », le Parlement a décidé que les offices AI doivent publier chaque année des listes contenant des indications concernant tous les experts et les centres d'expertises médicales auxquels ils font appel (art. 57, let. n, LAI). L'objectif principal de cette liste publique est d'améliorer la transparence dans le domaine des expertises médicales mandatées par l'assurance-invalidité.

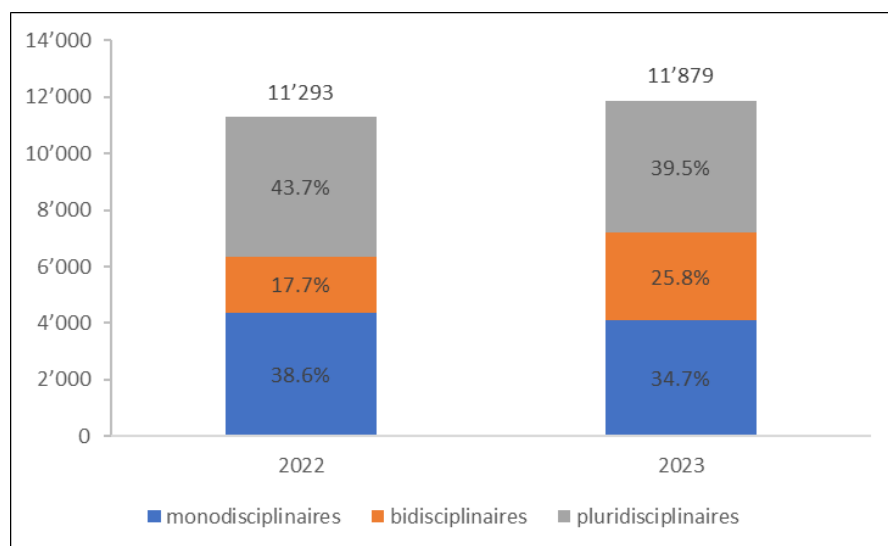
Sur la base des listes cantonales, le 1^{er} juillet 2024, l'OFAS a publié pour la deuxième fois une synthèse globale contenant toutes les données relatives aux experts mandatés au cours de l'année 2023 dans toute la Suisse (art. 41b, al. 3, RAI). Le présent rapport contient une analyse des données publiées (chapitres 1 à 5) ainsi que des données provenant du reporting de la plateforme d'attribution [SuisseMED@P](#) (chapitre 6).

1. Expertises médicales mandatées

En 2023, les offices AI ont mandaté au total 11'879 expertises médicales : 4'691 expertises pluridisciplinaires, 3'064 expertises bidisciplinaires et 4'124 expertises monodisciplinaires.

Par rapport à 2022, le nombre des expertises mandatées a légèrement augmenté (+5%). On constate toutefois qu'en 2023, la répartition entre types d'expertise a un peu changé : les mandats d'expertise monodisciplinaire et pluridisciplinaire ont diminué au profit des expertises bidisciplinaires (+ 1'059 unités).

Figure 1 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par type d'expertise (mono-, bi- ou pluridisciplinaire)



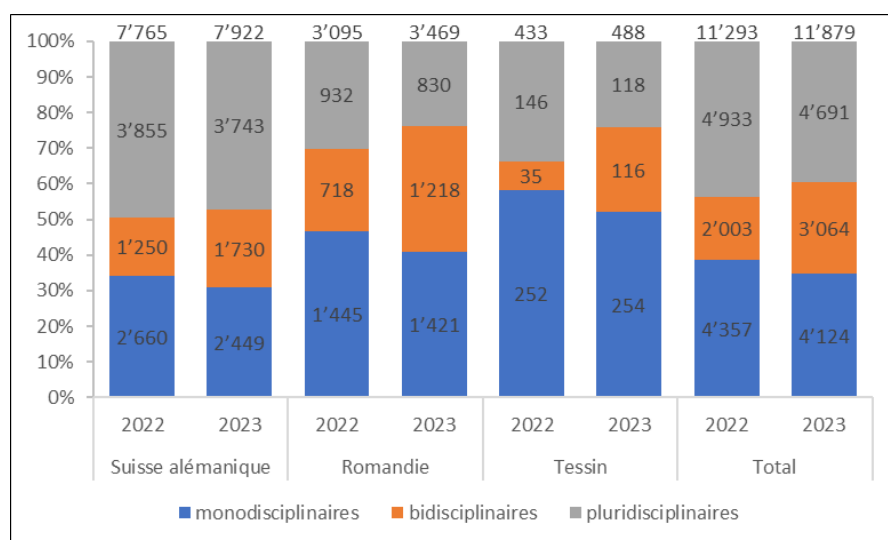
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2022, 2023

En 2023, en Suisse alémanique 7'922 mandats ont été attribués au total, en Romandie 3'469 et au Tessin 488.

La répartition par type de mandat (mono-, bi- ou pluridisciplinaire) diffère entre les régions linguistiques. En Suisse alémanique, près de la moitié des mandats attribués sont des mandats d'expertises médicales pluridisciplinaires. Alors qu'en Romandie et qu'au Tessin ce type de mandats constitue un quart du total des mandats attribués.

Par rapport à l'année 2022, en Romandie et au Tessin, on constate une nette augmentation du nombre de mandats d'expertise bidisciplinaire. Au Tessin les mandats ont presque triplé et en Romandie ils ont progressé de 70%. En Suisse alémanique, l'augmentation de ce type d'expertise est plus modérée, atteignant seulement 38%.

Figure 2 Répartition du nombre d'expertises médicales mandatées par région linguistique et par type d'expertise



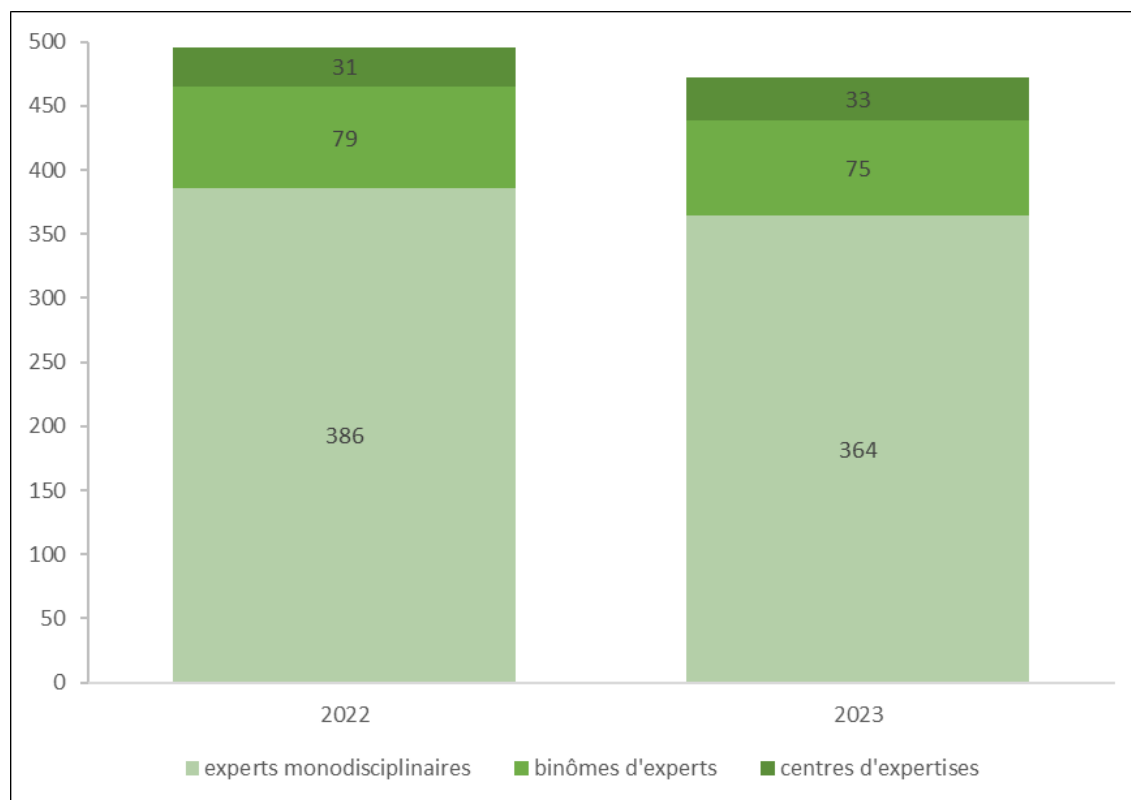
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2022, 2023

2. Fournisseurs de prestations

En 2023, 364 experts¹ ont obtenu au moins un mandat d'expertise monodisciplinaire et 33 centres d'expertises ont reçu des mandats d'expertise bi- ou pluridisciplinaire. 75 binômes d'experts ont reçu des mandats d'expertise bidisciplinaire.

Par rapport à l'année 2022, la situation est stable. Une légère diminution du nombre d'experts ayant reçu des mandats d'expertise monodisciplinaires est constatée (-22 unités).

Figure 3 Répartition du nombre des fournisseurs de prestations par type de fournisseur (experts monodisciplinaires, binômes d'experts, centres d'expertises médicales)



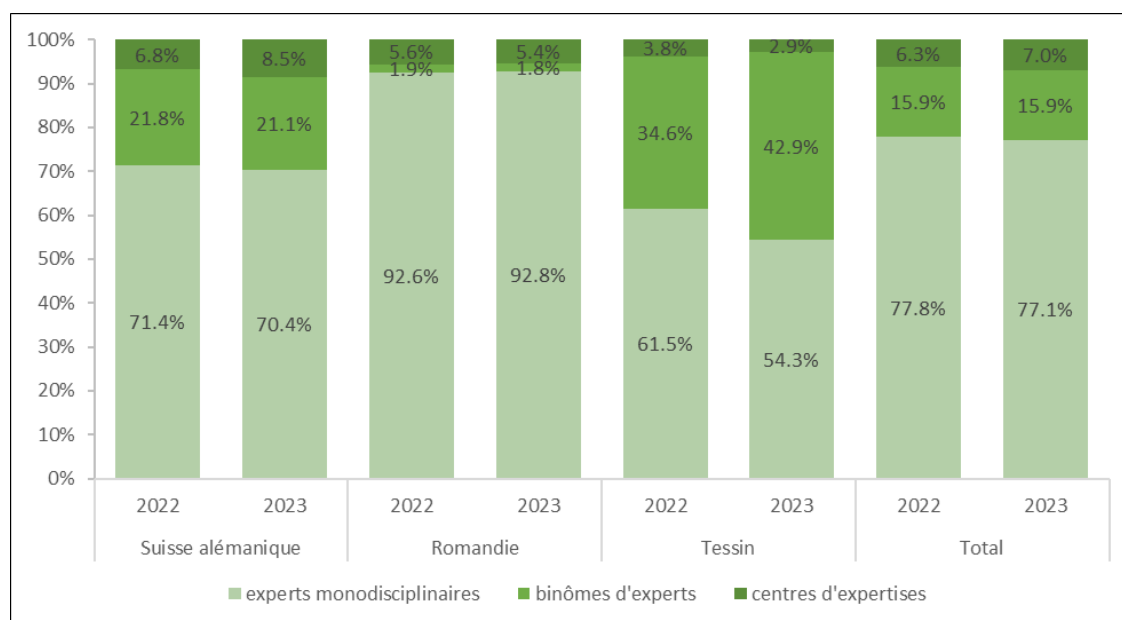
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2022, 2023

¹ Pour des raisons administratives, les experts qui travaillent avec le centre d'expertises asim et la fondation « Centro peritale per le assicurazioni sociali (CPAS) » sont saisis sous le nom de l'institution.

La figure 4 représente les experts, les binômes d'experts et les centres d'expertises par région linguistique. En Romandie, il y a relativement peu de binômes d'experts en comparaison aux autres régions linguistiques. La plupart des mandats d'expertise bidisciplinaire, soit environ deux tiers, est donc réalisée par des centres d'expertises.

Depuis 2022, la situation est relativement stable. On observe toutefois qu'en Suisse alémanique deux nouveaux centres d'expertises ont signé les conventions pour la réalisation d'expertises bidisciplinaires et pluridisciplinaires, tandis qu'en Romandie un centre a cessé son activité. Par ailleurs, suite à la recommandation de la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) du 4 octobre 2023, l'assurance-invalidité n'a plus attribué d'expertise médicale à la société PMEDA SA.

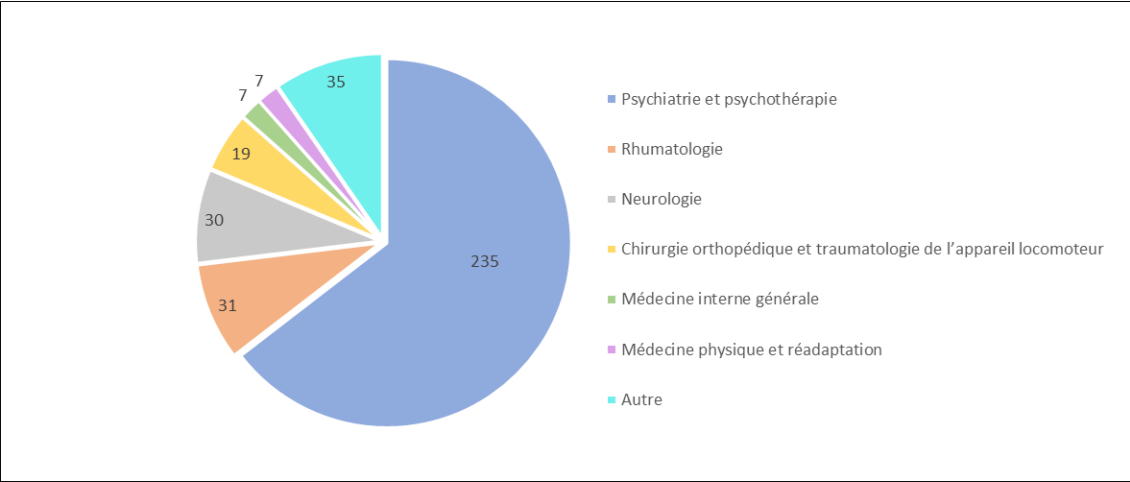
Figure 4 Répartition du nombre des fournisseurs de prestations par type de fournisseur et par région linguistique



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2022, 2023

En 2023, 65% des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire sont des spécialistes en « psychiatrie et psychothérapie ». Le nombre de spécialistes en « neurologie » et le nombre de spécialistes en « rhumatologie » constituent chacun environ 8 % du nombre total d'experts, suivis par les spécialistes en « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur » (5 %).

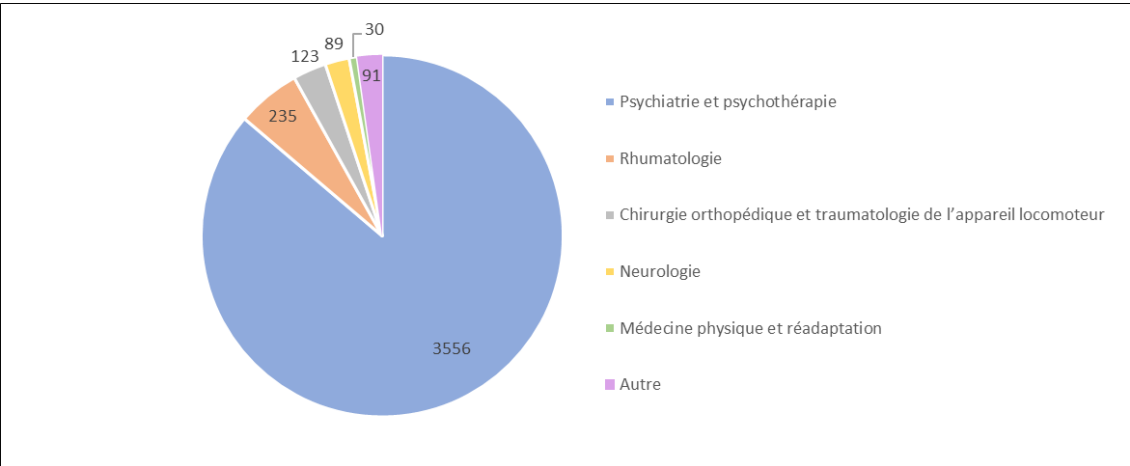
Figure 5 Répartition des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire par discipline



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

La figure 6 montre la répartition par discipline médicale des mandats d'expertise monodisciplinaire attribués en 2023. 86 % des mandats d'expertise monodisciplinaire attribués a pour discipline la « psychiatrie et psychothérapie ». Cette discipline est la plus demandée dans toutes les régions linguistiques de Suisse. 6% des mandats avait pour discipline la « rhumatologie » et 3% la « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur ».

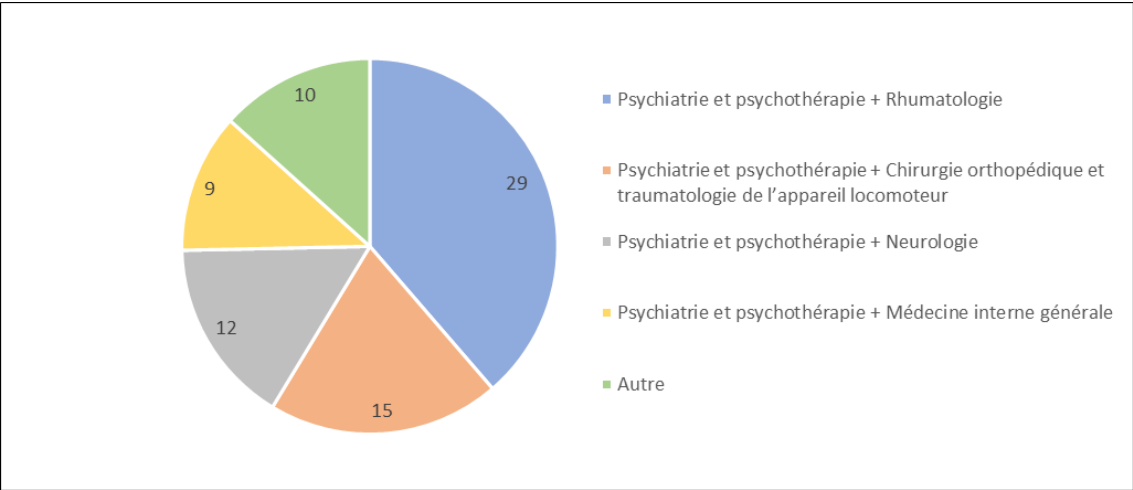
Figure 6 Répartition des mandats d'expertise monodisciplinaire par discipline



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

Sur les 75 binômes ayant reçu des mandats, 65 (87%) sont composés d'un spécialiste en « psychiatrie et psychothérapie ». Le plus souvent, le deuxième expert du binôme est spécialiste en « rhumatologie », en « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur », en « neurologie » ou en « médecine interne générale ».

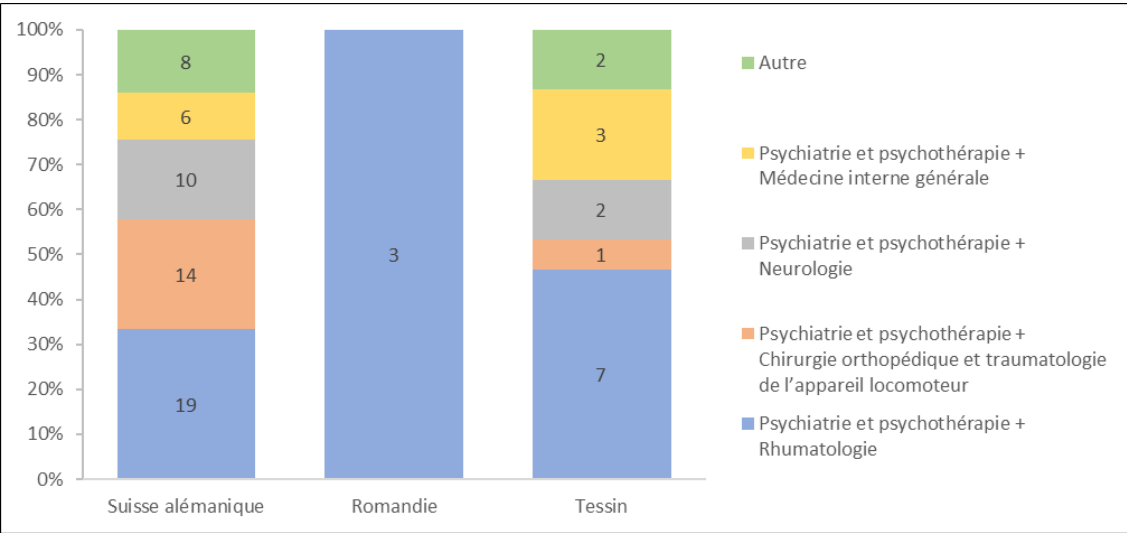
Figure 7 Composition des binômes d'experts



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

La figure 8 montre que la répartition des binômes d'experts par combinaison de disciplines en Suisse alémanique et au Tessin est similaire, alors qu'en Romandie, elle est complètement différente, puisqu'il n'y a que trois binômes d'experts.

Figure 8 Composition des binômes d'experts par région linguistique

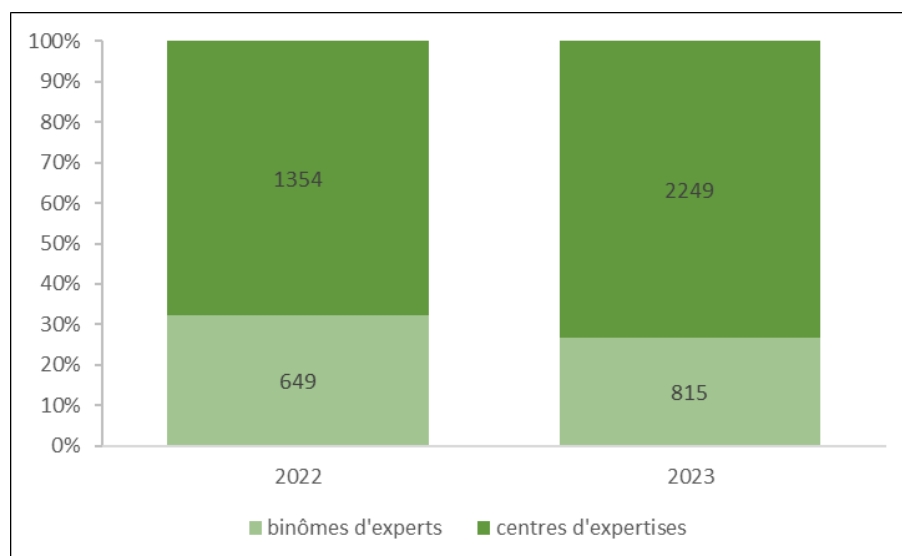


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

En 2023, sur un total de 3'064 mandats d'expertise bidisciplinaire, 2'249 (73%) ont été attribués à des centres d'expertises et 815 (27%) à des binômes d'experts.

En 2022, la proportion des mandats d'expertise bidisciplinaire attribués à des binômes d'experts était un peu plus élevée (32%).

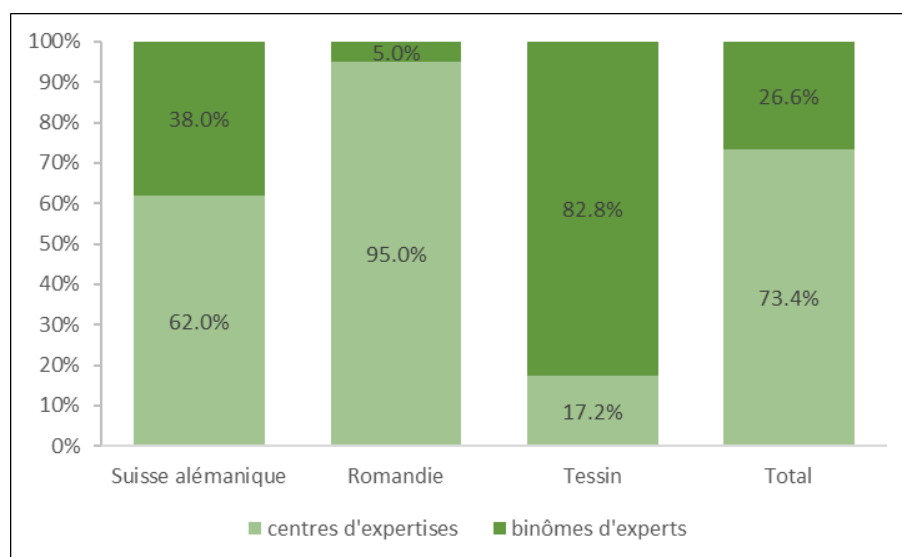
Figure 9 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises



Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2022, 2023

La répartition des mandats d'expertise bidisciplinaire entre centres d'expertises et binômes d'experts ayant reçu des mandats d'expertise varie fortement d'une région linguistique à l'autre : en Romandie les centres d'expertises reçoivent 95% des mandats, en Suisse alémanique ils en reçoivent 62% et au Tessin seulement 17%.

Figure10 Répartition des expertises médicales bidisciplinaires entre les binômes d'experts et les centres d'expertises par région linguistique

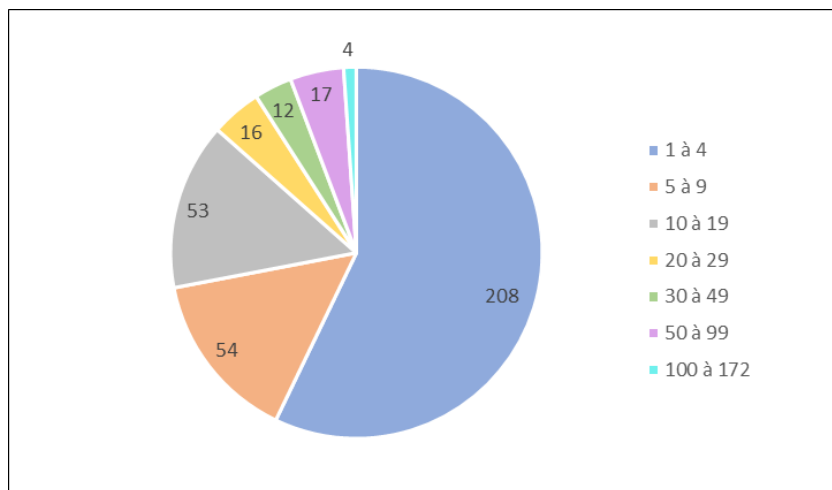


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

3. Répartition des mandats d'expertise médicale entre les fournisseurs de prestations

La plupart (57 %) des experts ayant reçu des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire a reçu entre 1 et 4 mandats. En outre, il ressort de la figure 11 que le nombre d'experts diminue au fur et à mesure que le nombre de mandats augmente. Seulement une minorité d'experts (1%) en ont reçu plus de 100. La fondation "Centro peritale per le assicurazioni sociali (CPAS)" a reçu 172 mandats d'expertise monodisciplinaire².

Figure 11 Répartition des mandats d'expertise médicale monodisciplinaire entre les experts

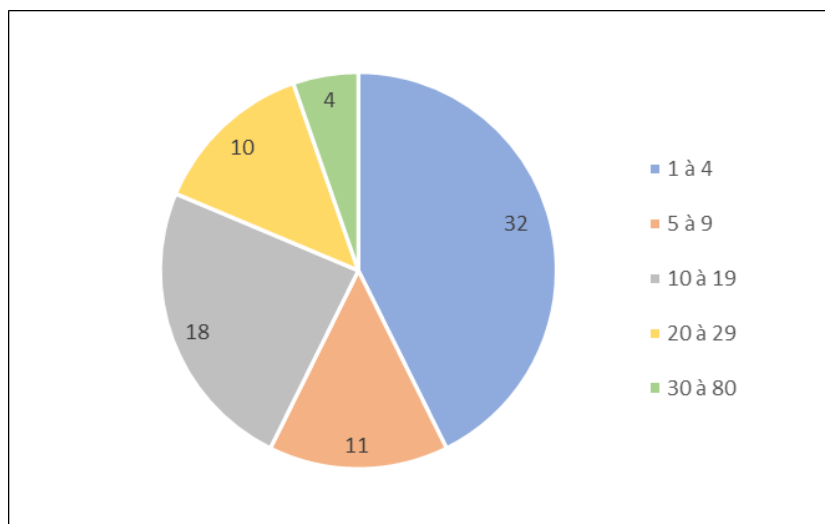


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI – 2023

²Au CPAS, les expertises monodisciplinaires sont réalisées dans le cadre d'un contrat de travail, raison pour laquelle les experts ne sont pas nommés singulièrement.

En 2023, 43 % des binômes d'experts ont reçu entre 1 et 4 mandats, 15% entre 5 et 9, 24% entre 10 et 19 mandats, et 13% entre 20 et 29 mandats. Une minorité (5%) des binômes d'experts ont été mandatés entre 30 et un maximum de 80 fois.

Figure 12 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les binômes d'experts



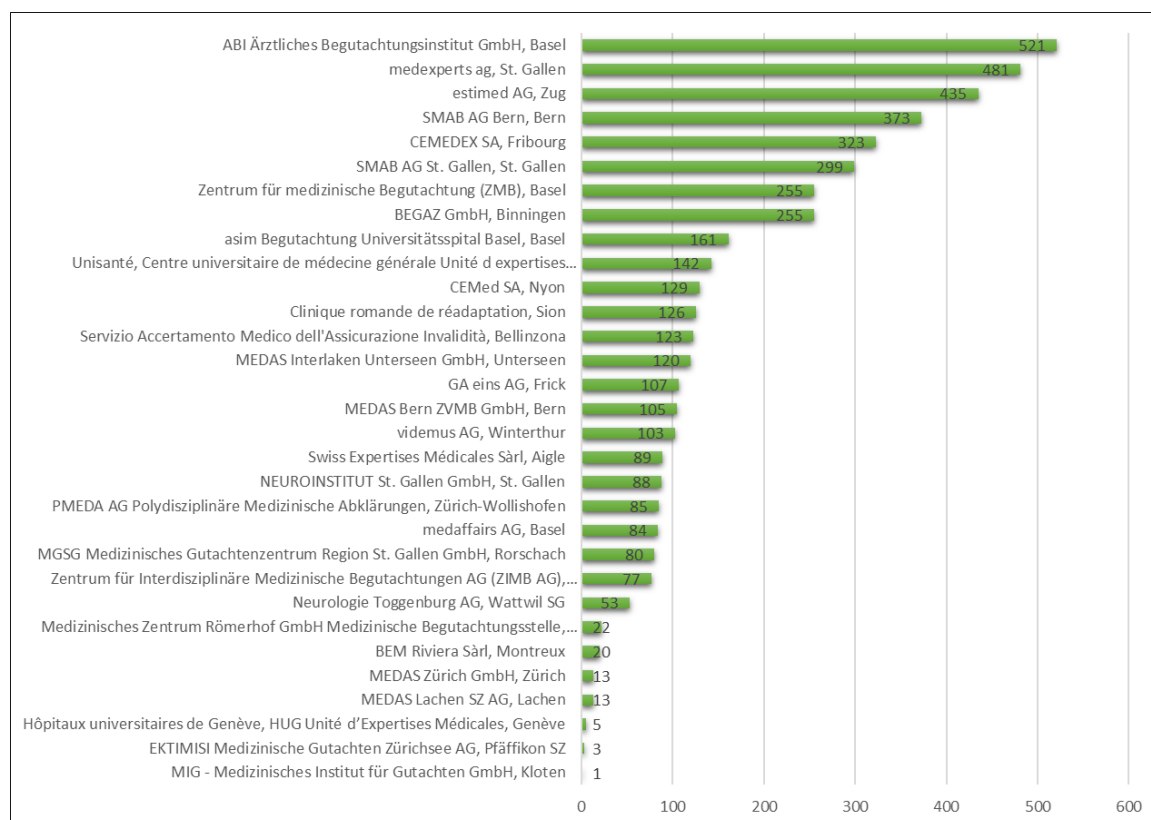
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

En 2023, les 4'691 mandats d'expertises pluridisciplinaires ont été répartis entre 33 centres d'expertises médicales liés à l'OFAS par une convention.

On constate des différences importantes dans le nombre de mandats reçus par les différents centres d'expertises. Les capacités offertes sur la plateforme d'attribution ont une influence sur le nombre de mandats obtenus.

Avec plus de 250 mandats chacun, 8 centres ont obtenu à eux seuls 62 % des mandats d'expertise pluridisciplinaire. 9 centres ont obtenu entre 100 et 160 mandats et 14 centres moins de 100.

Figure 13 Répartition des mandats d'expertise médicale pluridisciplinaire entre les centres d'expertises

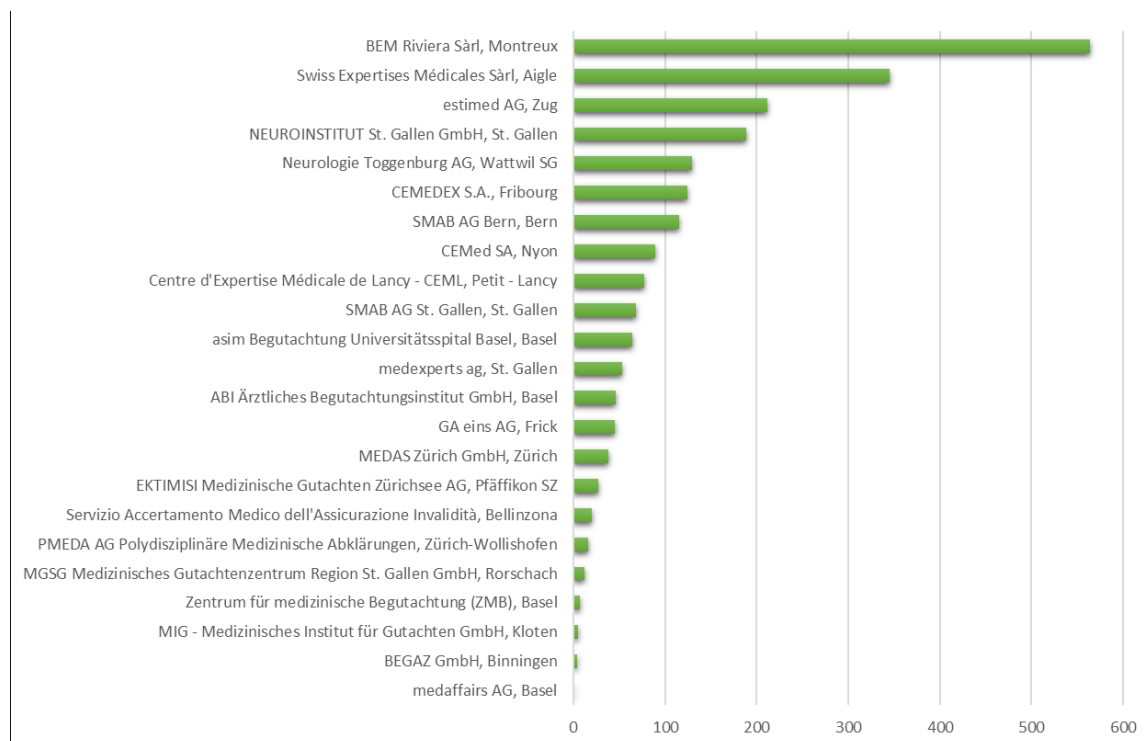


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

2'249 mandats d'expertise bidisciplinaire ont été attribués à 23 centres d'expertises liés à l'OFAS par une convention pour la réalisation d'expertises bidisciplinaires. Les centres d'expertises ayant reçu le plus grand nombre de mandats se trouvent en Romandie. Le nombre de mandats attribués varie fortement d'un centre d'expertises à l'autre. Les capacités offertes sur la plateforme d'attribution ont une influence sur le nombre de mandats obtenus.

Il faut par ailleurs relever que seulement trois quarts des centres d'expertises pluridisciplinaires a signé la convention pour la réalisation d'expertises bidisciplinaires.

Figure 14 Répartition des mandats d'expertise médicale bidisciplinaire entre les centres d'expertises

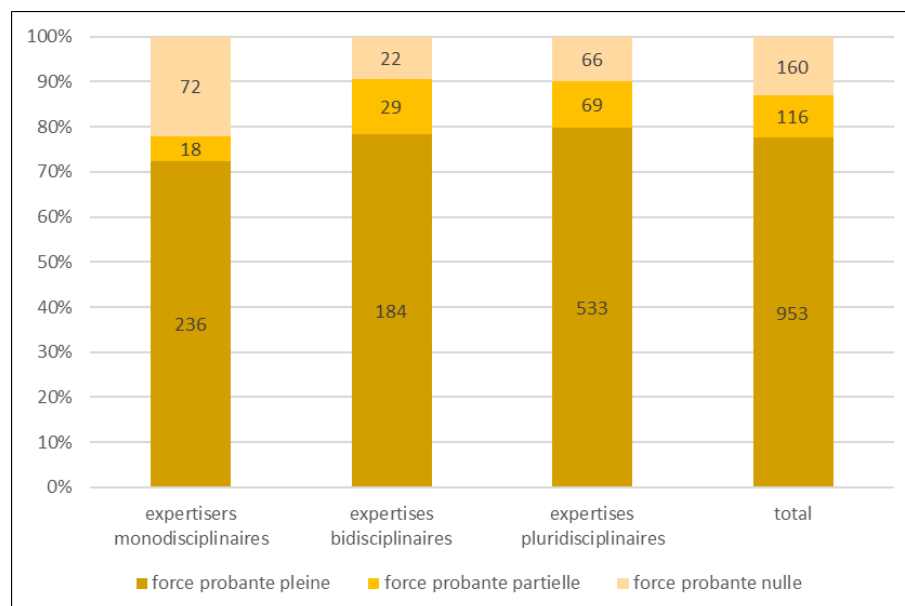


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

4. Force probante des expertises médicales

80% des expertises médicales pluridisciplinaires ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal a été jugé probant par celui-ci. Le pourcentage est un peu plus faible pour les expertises bidisciplinaires (78%) et pour les expertises monodisciplinaires (72%). Le pourcentage des expertises jugées sans force probante est plus élevé pour les expertises monodisciplinaires (22%) que pour les bi- et pluridisciplinaires (9% et 10%).

Figure 15 Décisions judiciaires selon la force probante

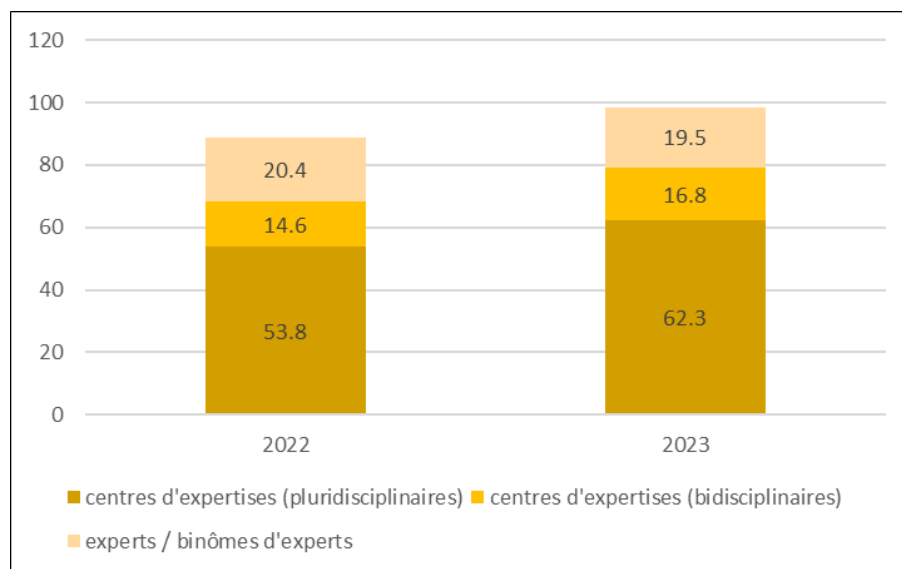


Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI - 2023

5. Rémunération des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises

En 2023, la rémunération globale des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises s'est élevée à presque 100 millions de francs. Les expertises médicales pluridisciplinaires représentent près de 63 % de ces coûts. Les centres d'expertises qui établissent des expertises bi- et pluridisciplinaires récoltent presque 80% des revenus du marché des expertises médicales. En 2022, la rémunération globale des experts, des binômes et des centres d'expertises était de 88.8 millions de francs, il y a donc eu une augmentation des coûts de 10%.

Figure 16 Rémunération des experts, des binômes d'experts et des centres d'expertises (en millions de francs)



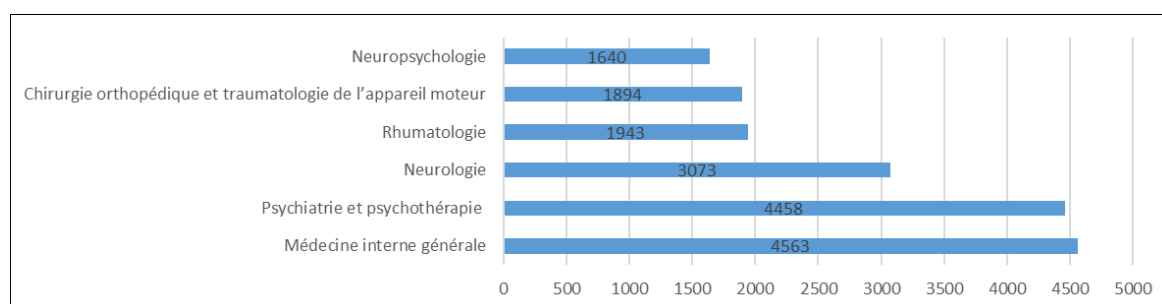
Source : Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'AI – 2022, 2023

6. Attribution des mandats d'expertise médicale selon le reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P

Les données du chapitre 6 proviennent du reporting de la plateforme d'attribution [SuisseMED@P](#). L'analyse des données statistiques est affinée d'année en année, c'est pourquoi il peut y avoir quelques différences minimales par rapport aux analyses de l'année précédente.

En ce qui concerne les expertises pluridisciplinaires, les disciplines les plus sollicitées sont la « psychiatrie et psychothérapie », présente dans 98 % des mandats attribués, la « neurologie » (67 %) et la « rhumatologie » (43 %). Suivent la « chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur » (42 %) et la « neuropsychologie » (36 %). La « médecine interne générale », en revanche, est et doit, conformément à la convention tarifaire, toujours être représentée.

Figure 17 Disciplines les plus sollicitées dans le cadre des expertises pluridisciplinaires



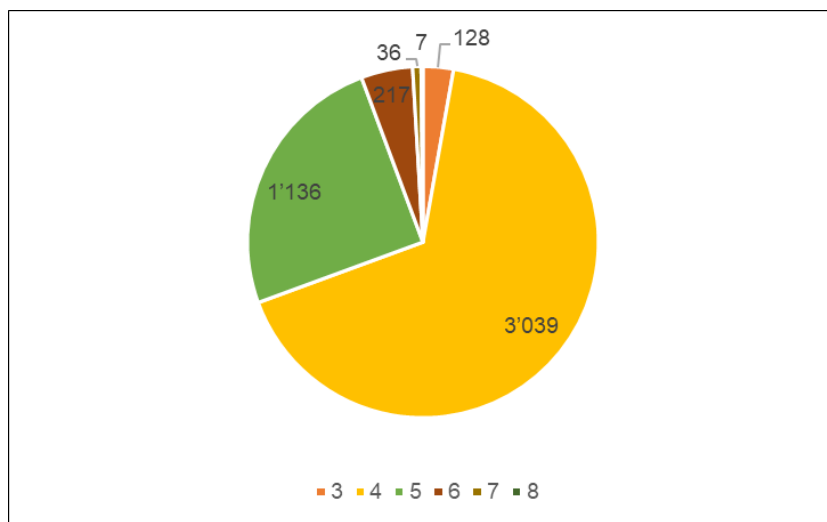
Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2023

Selon la nouvelle convention concernant la réalisation d'expertises médicales pluridisciplinaires valable à partir du 1^{er} février 2023, une expertise médicale pluridisciplinaire est composée d'au moins 4 disciplines (dont la médecine interne générale).

Les deux tiers des mandats d'expertise pluridisciplinaire attribués comprennent 4 disciplines, un quart 5 disciplines et 5% 6 disciplines. Les mandats impliquant 7 ou 8 disciplines sont très rares.

Les mandats à 3 disciplines attribués en 2023 ont été déposés sur la plateforme Suisse-Med@P avant l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Figure 18 Répartition des mandats d'expertise pluridisciplinaire attribués en fonction du nombre de disciplines

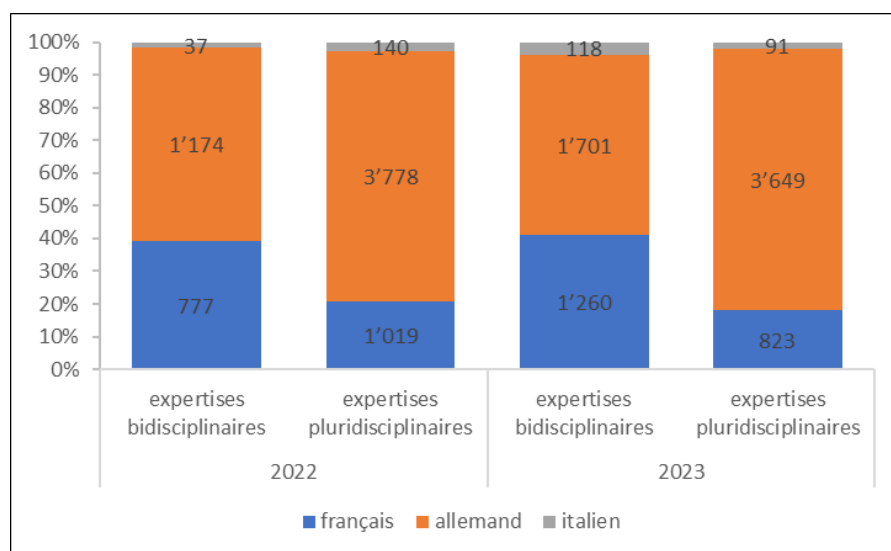


Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2023

En 2023, la plateforme SuisseMED@P a attribué aux centres d'expertises agréés 4'563 nouveaux mandats d'expertise pluridisciplinaire. Les offices AI ont commissionné 80 % des mandats d'expertise en allemand³, 18 % en français et 2 % en italien.

La situation a légèrement changé par rapport à 2022, avec une légère diminution du nombre d'expertises attribuées (-8%). La baisse la plus importante concerne les mandats en italien (-36%), suivis par les mandats en français (-19%) et les mandats en allemand (-4%).

Figure 19 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire attribués, par langue



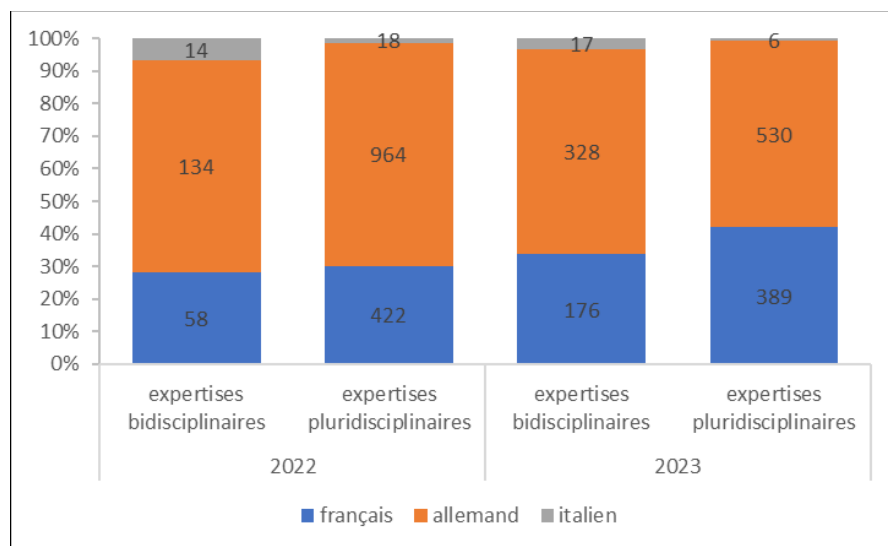
Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2022, 2023

³La saisie des données dans SuisseMED@P se fait par langue du mandat.

À la fin de l'année 2023, 521 expertises bidisciplinaires étaient en liste d'attente et restaient donc à attribuer. Par rapport à fin 2022, où uniquement 206 mandats n'avaient pas été attribués par la plateforme SuisseMED@P, une augmentation significative est constatée.

En ce qui concerne les expertises pluridisciplinaires, 925 mandats attendaient d'être attribués fin 2023. Fin 2022, il y en avait 1404, une diminution significative des mandats sur la liste d'attente a été enregistrée. Les mandats en italien ont baissé de 66%, ceux en allemand de 45% et les mandats en français de 8%.

Figure 20 Mandats d'expertise bi- et pluridisciplinaire en attente d'attribution, par langue



Source : Reporting de la plateforme d'attribution SuisseMED@P - 2022, 2023

7. Saisie des données pour l'établissement de la liste publique

Pour l'année 2022, les offices AI ont saisi manuellement les données pour établir leurs listes. En parallèle, une solution informatique permettant une saisie centralisée des données a été développée. Cette solution permet de faciliter la saisie des données, de diminuer le risque d'erreurs, d'automatiser les contrôles et d'améliorer ainsi la qualité des informations de la liste publique de l'année 2023 et des listes publiques futures. Dans un souci d'amélioration continue de la qualité des données, le système en place continue d'être optimisé.